



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 87830

Texte de la question

Mme Odette Duriez tient à attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les subventions accordées aux associations de lutte contre l'alcoolisme. L'alcoolisme est aujourd'hui de plus en plus reconnu comme une pathologie en tant que telle. Cause de mal-être et de mortalité, il s'avère que l'action des associations luttant contre ce problème de santé publique est indispensable, par leurs connaissances des populations concernées et par leur proximité. Aussi, le milieu associatif demande une revalorisation des subventions consacrées par l'État à la formation des bénévoles. Elle lui demande donc quelle politique envisage de mener le Gouvernement afin d'accompagner le travail effectué par ces associations.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87830

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2345